



Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 novembre 2005

PRESIDENT : Monsieur Etienne PINTE

Sont présents :

Mme Michèle BROSSARD, M. Daniel MERTIAN de MULLER, M. Jean-Jacques LASSERRE, Mme Monique LE SAINT, M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY, M. Philippe LAVAUD, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, M. Alain-Louis MIE (représentant M. Hervé HOCQUARD), Mme Paule DELMAS (représentant M. Alain RUBY), M. Georges DUTRUC-ROSSET (à partir de la délibération n°2005-11-06), M. Jean-Claude BOSONNET, Mme Dominique CONORT, M. Alain DELLAC (représentant M. Marc BODIN), M. Bertrand DEVIENNE, M. Philippe LEQUAIN, M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, M. Jean Martel PICUT, M. Claude BANCILHON, M. Thierry LEGIRET, M. Alain FONTAINE, M. Gérard MEZZADRI, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Pierre LESTRADE.

Absent(s) excusé(s)

M. Hervé HOCQUARD représenté par M. Alain-Louis MIE
 M. Alain RUBY représenté par Mme Paule DELMAS
 M. Jean-Marc LE RUDULIER pouvoir à M. Daniel MERTIAN DE MULLER
 M. Marc BODIN représenté par M. Alain DELLAC
 M. Jean-Paul MASSON pouvoir à Mme Monique LE SAINT
 Mme Gaétane DESJARDINS pouvoir à M. Jean Martel PICUT

Le conseil a choisi pour secrétaire de séance M. Gilles PANCHER

Date de convocation : 16 novembre 2005

Date d'affichage de la convocation : 16 novembre 2005

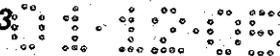
Nombre de conseillers en exercice : 30

Nombre de membres présents : 26

N° de l'ordre du jour :



2005-11-05 Décision budgétaire modificative n° 3



- M. PANCHER, rapporteur donne lecture de la délibération.

L'exécution budgétaire nécessite l'ajustement de certains crédits :

1. CESSION DE BIENS

Le marché de location - maintenance passé avec la société Plastic Omnium Systèmes Urbains prévoit la cession du parc existant des communes. Il s'agit de prévoir la cession et la sortie d'inventaire de bacs de la ville de Jouy-en-Josas.

2. REMBOURSEMENT DES FRAIS PAR LA SOCIETE NICOLLIN

La communauté de communes du Grand Parc a dû engager des dépenses durant la grève de la société NICOLLIN. Le montant qui lui sera demandé correspond à la totalité des dépenses engagées, diminuées de celles habituellement effectuées, soit **201 256,68 €**

Cette somme est répartie budgétairement de la manière suivante :

- **frais de personnel**
(agents du Grand Parc et des autres communes adhérentes) : **106 441,09 €**
- **collecte et traitement des ordures ménagères** : **94 815,59 €**

La décision modificative s'équilibre par l'inscription en recette pour 201 256,68 € des frais incombant à la société NICOLLIN, le produit de cession pour 3 734,74 €, la réduction du virement à la section d'investissement de 3 734,74 € et le complément de crédit des dépenses imprévues pour un montant identique.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Communautaire,

1. décide de modifier les crédits de dépenses et de recettes du budget 2005
2. vote la décision modificative n° 3 telle qu'elle suit :

I) – SECTION DE FONCTIONNEMENT

IMPUTATION			Objet	Dépenses	Recettes
Chapitre	Nature	S/Fonction			
011	611	812	Contrats de prestations de services avec des entreprises	94 815,59	
012	6218	812	Autre personnel extérieur	96 762,72	
	64111	812	Rémunération principale personnel titulaire	3 927,55	
	64111	020	Rémunération principale personnel titulaire	430,64	
	64118	020	Autres indemnités	1 394,07	
	64131	812	Rémunération personnel non titulaire	2 086,21	
	64161	812	Emplois jeunes	839,90	
67	676	812	Différences sur réalisations (positives) transférées en investissement	3 734,74	

70	70878	812	Remboursement frais par d'autres redevables		201 256,68
77	775	812	Produits des cessions d'immobilisations		3 734,74
022	022	020	Dépenses imprévues	3 734,74	
023	023	020	Virement à la section d'investissement	- 3 734,74	
T O T A L				204 991,42	204 991,42

II) SECTION D'INVESTISSEMENT

IMPUTATION			Objet	Dépenses	Recettes
Chapitre	Nature	S/Fonction			
19	192	812	Différences sur réalisations d'immobilisation		3 734,74
021	021	020	Virement de la section de fonctionnement		- 3 734,74
T O T A L				0,00	0,00

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 26

Suffrages exprimés : 29 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,
Et par délégation


Pascal GUEANT
Directeur général des services

